

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 22 Mai 2017

L'an 2017 et le 22 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROUSBOIS Thierry, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky.

Excusés ayant donné procuration : MM : NEAU Patrice à Mme TARDIVEL Jacqueline, POIRIER Florent à M. DA SILVA Manuel.

Excusées : Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Sandra, DESMARRES Sandrine, GRÉGOIRE Valérie.

Absents : Mme CORBEL Pascale, M. PACORY Christian.

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
Présents : 11

Date de la convocation : 18/05/2017  
Date d'affichage : 18/05/2017

A été nommé secrétaire : M. FONTENY Yann.

#### **1 - Acquisition de l'immeuble sis 10, rue de Jalesnes (ancienne boulangerie)**

Les membres du Conseil Municipal confirment le vote de leur précédente réunion en date du 10 avril 2017 pour l'achat de l'immeuble sis 10, rue de Jalesnes (ancienne boulangerie).  
Il est par ailleurs envisagé le prix du loyer qui pourrait être demandé aux futurs utilisateurs de ces locaux.  
Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que celui-ci signe l'acte d'achat relatif à cette transaction immobilière.

**À la majorité (pour : 11 contre : 2 abstentions : 0)**

#### **2 - Demandes de fonds de concours (voirie et salle des sports)**

Les membres du Conseil Municipal ne disposant pas de la liste arrêtée des projets de la commune éligibles pour l'obtention d'un fonds de concours, décident de reporter la délibération de cette question à l'ordre du jour de l'une de leurs prochaines réunions.

#### **3 - Adhésion de la commune au groupement de commandes "investissement voirie" 2017**

Considérant que les communes de Blou, La Lande-Chasles, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes et Vernoil-le-Fourrier souhaitent créer un groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux d'investissement de la voirie 2017,  
Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, relatif à la coordination et au groupement de commandes,  
Vu le projet de convention de groupement de commandes présenté et annexé à la présente,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- **DÉCIDE** son adhésion au groupement de commandes "investissement voirie" 2017,  
- **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente, définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,  
- **ARRÊTE** le programme de travaux suivant : VC 6, VC7 et VC9 depuis Les Trois Boudins jusqu'à La Barbinière,

- **DÉSIGNE** Monsieur Jacky PASQUIER en qualité de représentant titulaire et Monsieur Étienne MOREAU en tant que représentant suppléant siégeant à la commission de travaux du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives aux décisions précitées.

**À l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

**Questions diverses :**

Les membres du Conseil Municipal entament l'élaboration du planning des permanences du bureau de vote pour les prochaines élections législatives.